



Newsletter

de la Protection Sociale

ameli.fr



Newsletter n°15 / 3^{ème} trimestre 2023

NOS RENDEZ-VOUS (événements proposés)

Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

CPAM et CAF

► **[Rdv étudiants]** : la Cpm du Var et la Caf du Var accueilleront les étudiants en rendez-vous le 28 septembre de 13h30 à 17h, à la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse Toulonnaise.

CPAM et CARSAT

► **[Var up]** : Le 28 septembre, la Cpm du Var et la Carsat Sud-Est seront présentes au salon Var Up pour rencontrer les entreprises et les employeurs.

CARSAT

► **[Forum retraite]** : La Carsat Sud-Est propose à ses assurés du Var une semaine de rendez-vous avec des conseillers retraite du régime général et des régimes complémentaires, du 18 au 22 septembre.

PÔLE EMPLOI

► **[Semaine de la création et reprise d'entreprise ReStart]** : Pôle Emploi vous donne rendez-vous du 25 au 29 septembre.

CAF

► **[Rentrée scolaire]** : retrouvez la [page saisonnière dédiée à la rentrée scolaire](#) sur le caf.fr.

► **[Rsa]** : La Caf du Var généralise les rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux bénéficiaires du RSA sur tout le département du Var.

CPAM

► **[Octobre Rose]** : La Cpm du Var participera à de nombreux événements dans le cadre d'Octobre Rose pour sensibiliser et informer sur le dépistage et la lutte contre le cancer du sein.

CPAM et CAF

► **[Rdv étudiants]** : la Cpm du Var et la Caf du Var accueilleront les étudiants en rendez-vous le 12 octobre de 13h30 à 17h, à la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse Toulonnaise, et les 17 et 24 octobre de 10h à 13h au campus de La Garde.

PÔLE EMPLOI

► **[Semaine des métiers du BTP]** : Pôle Emploi vous donne rendez-vous du 9 au 13 octobre.

► **[Toulon Défense Event - 2ème édition]** : Pôle Emploi vous donne rendez-vous le vendredi 27 octobre de 9h à 17h au palais des Sports de Toulon. Un événement immersif et interactif dédié à l'univers de la défense et de la sécurité publique. Entrée libre

Pour plus d'information : <https://qrify.com/p/j1wu0k4b-t>

CAF

► **[Aah]** : La déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) entre en vigueur le 1er octobre.

► **[Aide culturelle et artistique]** : Les familles ont jusqu'au 31 octobre pour déposer leur dossier de demande d'aide aux activités culturelles et artistiques.

PÔLE EMPLOI

► **[Semaine de l'agroalimentaire]** : rendez-vous du 6 au 10 novembre avec Pôle Emploi.

► **[PREMIERE journée d'attractivité des métiers des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile]** : le Conseil départemental du Var et Pôle emploi vous accueillent le lundi 13 novembre au palais neptune de Toulon.

► **[Semaine européenne de l'emploi pour les personnes handicapées]** : rendez-vous du 20 au 24 novembre avec Pôle Emploi.

► **[Semaine de l'industrie]** : rendez-vous du 27 novembre au 1er décembre avec Pôle Emploi.

CAF

► **[Aide études supérieures]** : Les familles ont jusqu'au 30 novembre pour déposer leur dossier de demande d'aide aux études supérieures.

► **[Démarches en ligne]** : Le 1er janvier 2024, les droits seront recalculés pour tous les allocataires.

Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

► **Déclaration d'un nouveau-né à l'Assurance Maladie**

Avec le compte ameli, pas besoin de se déplacer ou de téléphoner pour déclarer la naissance de son enfant et le rattacher à sa carte Vitale ! A noter que pour réaliser cette démarche :

- L'enfant doit avoir été déclaré en mairie au préalable.
- L'acte de naissance de l'enfant peut être demandé : dans ce cas il convient de bien respecter le format et la taille des fichiers indiqués.

Une fois connecté à son compte ameli, le parent **sélectionne « Mes démarches », puis « Déclaration de nouveau-né »**. Pour plus de facilité et si besoin, un **tuto video est disponible** sur YouTube.

A noter : Pour simplifier les démarches, il est conseillé d'ajouter l'enfant sur la carte Vitale de ses deux parents, quelle que soit la situation familiale. Ainsi, lors d'une consultation, n'importe quel parent peut présenter sa carte Vitale et être remboursé plus rapidement.

Pour aller plus loin : [voir l'article du site ameli.fr.](#)

► **Demande de la Complémentaire santé solidaire**

La Complémentaire santé solidaire peut être demandée depuis le compte ameli web (rubrique « Mes démarches ») ou depuis l'application Compte ameli pour smartphone disponible sur l'App Store et Google Play.

Astuce : un simulateur est à disposition pour savoir si l'on peut bénéficier de la Complémentaire santé solidaire : [utiliser le simulateur.](#)

**PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES
DU COMPTE ASSURÉS AMELI**

Déclarez votre nouveau-né
à l'Assurance Maladie

LE SAVIEZ-VOUS ?

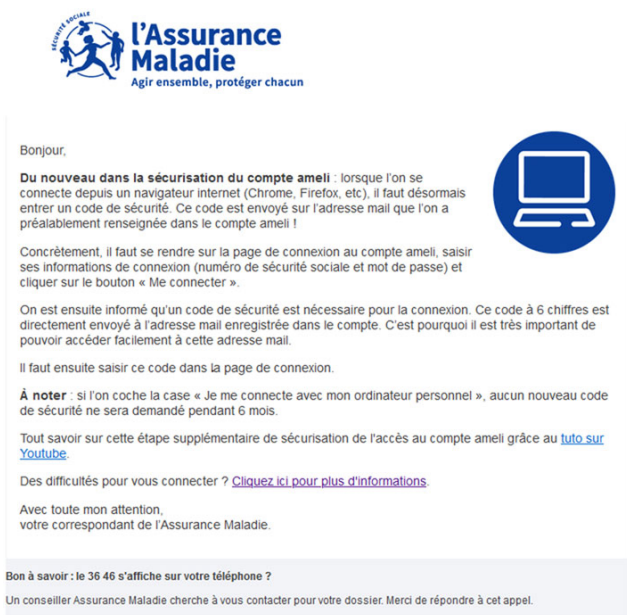
► **Sécurisation du compte ameli**

Pour se connecter à son compte ameli, il faut désormais entrer un code de sécurité à 6 chiffres en plus de son numéro de sécurité sociale et de son mot de passe.

Ce code est envoyé sur l'adresse mail qui a préalablement été renseignée dans le compte ameli. Cette étape supplémentaire permet de renforcer la protection des données personnelles et de santé.

Début juillet, la CPAM a envoyé le mail ci-dessous à tous les assurés varois disposant d'un compte, afin de les informer de cette nouvelle démarche et leur expliquer comment se connecter.

[Voir l'article du site ameli.fr](#) et [le tuto YouTube.](#)



Bonjour,

Du nouveau dans la sécurisation du compte ameli : lorsque l'on se connecte depuis un navigateur internet (Chrome, Firefox, etc.), il faut désormais entrer un code de sécurité. Ce code est envoyé sur l'adresse mail que l'on a préalablement renseignée dans le compte ameli !

Concrètement, il faut se rendre sur la page de connexion au compte ameli, saisir ses informations de connexion (numéro de sécurité sociale et mot de passe) et cliquer sur le bouton « Me connecter ».

On est ensuite informé qu'un code de sécurité est nécessaire pour la connexion. Ce code à 6 chiffres est directement envoyé à l'adresse mail enregistrée dans le compte. C'est pourquoi il est très important de pouvoir accéder facilement à cette adresse mail.

Il faut ensuite saisir ce code dans la page de connexion.

À noter : si l'on coche la case « Je me connecte avec mon ordinateur personnel », aucun nouveau code de sécurité ne sera demandé pendant 6 mois.

Tout savoir sur cette étape supplémentaire de sécurisation de l'accès au compte ameli grâce au [tuto sur Youtube](#).

Des difficultés pour vous connecter ? [Cliquez ici pour plus d'informations.](#)

Avec toute mon attention,
votre correspondant de l'Assurance Maladie.

Bon à savoir : le 36 46 s'affiche sur votre téléphone ?
Un conseiller Assurance Maladie cherche à vous contacter pour votre dossier. Merci de répondre à cet appel.

Rendez-vous sur [ameli.fr](#) l'Assurance Maladie en ligne

Téléchargez l'appli ameli




Pour ne plus recevoir nos e-mails, [cliquez ici](#) et modifiez les autorisations de contact dans votre compte ameli. Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Pour votre sécurité, l'Assurance Maladie vous invite à ne jamais communiquer votre code confidentiel permettant l'accès à votre compte ameli. Conformément à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez disposer d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles en contactant votre caisse d'assurance maladie. Ce message et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et elles ne doivent pas être diffusées, exploitées ou copiées sans autorisation. Si vous n'êtes pas destinataire du message, merci de le détruire ainsi que toutes ses éventuelles pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, l'Assurance Maladie décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié.

► **Rentrée sportive et certificat médical : dans quels cas est-il obligatoire ?**

Avec la rentrée scolaire et la reprise sportive des grands et des petits, de nombreux rendez-vous médicaux sont pris, uniquement pour des demandes de certificats médicaux.

Pourtant ils ne sont pas toujours obligatoires. Ci-dessous différentes situations en infographie, pour se simplifier la rentrée !

Et pour en savoir plus encore, lire [l'article ameli.fr.](#)

**Le certificat médical :
pour qui et dans quelles situations ?**

Pratique d'une activité sportive

- En fédération ou fédération sportive scolaire**

 - Pour les + de 18 ans :** c'est la fédération qui fixe ses règles
 - Tennis : certificat médical **non exigé**
 - Football, équitation, basketball, judo : certificat médical valable 3 ans **obligatoire**
 - Pour les - de 18 ans :**
 - Non exigé**
 - Le renseignement d'un questionnaire est **obligatoire**. Selon les réponses, un certificat médical peut être exigé.
- Hors fédération**

Un certificat médical n'est **pas systématiquement exigé** : c'est le club organisateur qui fixe ses règles.
- Les disciplines à contraintes particulières**

 - Plongée subaquatique y compris souterraine
 - Boxe et autres sports de combat pratiqués en compétition et pouvant entraîner un KO
 - Activités pratiquées avec une arme à feu ou à air comprimé
 - Requis pour tout le monde et pour l'ensemble des disciplines à contraintes particulières.
 - Activités mononautiques
 - Sports pratiqués en compétition avec un véhicule terrestre à moteur à l'exception du karting et du modélisme

OUTIL PRATIQUE
Le simulateur en ligne de service-public.fr permet de savoir si un certificat médical est nécessaire en fonction de sa pratique sportive et de sa situation (âge, encadrement de l'activité, etc.)
Rendez-vous sur : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical#main>

NOS SERVICES EN LIGNE

► Mes événements emploi

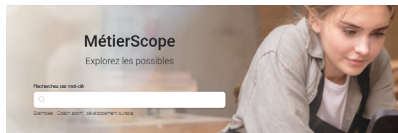
Je trouve le service MEE « Mes événements emploi » sur l'Emploi Store, la plateforme des services web et mobiles de l'emploi ! Mes événements emploi est accessible depuis les moteurs de recherche en tapant « Mes Événements Emploi ».

>>> <https://emplstr.fr/10c8360e>

Emploi, formation, reconversion, à chaque besoin, une solution ! Tous les événements à distance ou en présentiel : Jobdating, Conférence, atelier, forum, réunion d'information, visite d'entreprises, ..., afin de trouver, un emploi, une formation, découvrir de nouveaux métiers, vous informer et vous former ou vous orienter vers la création d'entreprise.

Sélectionnez les événements selon votre objectif, par secteur d'activité ou par type de publics.

► Métier Scope



Le marché du travail évolue très vite, vous aussi. Pour vous aider à choisir votre prochain emploi, retrouvez toutes les informations sur les métiers, explorez et découvrez les compétences, accédez à l'ensemble des services utiles à la mise en œuvre de votre projet, près de chez vous.

Plus besoin de chercher ailleurs !

>>> <https://candidat.pole-emploi.fr/metierscope/>

► Mon simulateur d'entretiens professionnels

Ce service vous aide à vous préparer en vous proposant différentes réponses pour présenter votre parcours, montrer votre intérêt pour le poste et mettre en avant vos compétences. Vous pouvez choisir parmi les réponses proposées ou fournir vos propres réponses par reconnaissance vocale.

L'outil analyse les réactions de son interlocuteur, les entretiens sont chronométrés et il est possible de revoir ses performances, consulter ses résultats et identifier les axes d'amélioration.

Sur l'ensemble des thèmes récurrents en situation d'entretien :

- Présenter son parcours et ses objectifs en cas d'embauche.
- Montrer son intérêt pour le poste et l'entreprise.
- Mettre en avant ses compétences et leur adéquation avec le poste.

A chaque question, l'outil vous proposera plusieurs réponses.

Pour chaque entretien, vous aurez la possibilité de répondre :

- En choisissant parmi une sélection de réponses.
- En fournissant vos propres réponses, via la reconnaissance vocale.

Il est utile pour tous les métiers (puisqu'il se base sur les savoirs-être et pas sur la connaissance métier). Disponible en deux versions (employé et cadre), il est recommandé de faire plusieurs simulations pour apprendre par l'expérience.

>>> <https://www.emploi-store.fr/portail/services/monSimulateurDEntretiensProfessionnels>

► Le Parcours Emploi Santé (PES)

Vous rencontrez des difficultés liées à votre état de santé faisant obstacle à votre recherche d'emploi ? Vous souhaitez construire un projet réaliste et compatible avec votre état de santé ? Vous souhaitez identifier les actions possibles pour redynamiser votre parcours et favoriser votre retour à l'emploi ? Vous souhaitez faire le point sur votre situation ?

Ce service vous permet :

- de comprendre l'impact de votre situation de santé sur votre projet professionnel et votre retour à l'emploi.
- d'être accompagné dans vos démarches de recherche d'emploi ou de formation, en identifiant les environnements et conditions de travail compatibles avec votre situation et vos compétences.
- si besoin, de bénéficier d'un soutien psychologique, d'enclencher un parcours de soin adapté et/ou d'être accompagné dans les démarches de reconnaissance de handicap.

EN SAVOIR + Le service en détails

Le Parcours Emploi Santé dure 6 mois maximum (mais il peut s'arrêter avant selon vos besoins).

Vous démarrez par un échange approfondi, réalisé par une des professionnels de santé et de l'accompagnement, pour une analyse de votre situation et des difficultés que vous pouvez rencontrer. Vous bénéficiez ensuite d'un parcours d'accompagnement personnalisé pour répondre à vos besoins : soutien psychologique, orientation vers un parcours de soins adapté, réflexion sur le projet professionnel en lien avec votre état de santé, etc.

L'accompagnement psychosocial et professionnel est composé d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs pour favoriser l'échange et le partage d'expériences ainsi que d'immersions en entreprise. La prestation peut être réalisée en présentiel ou à distance. N'hésitez pas à contacter votre conseiller Pôle emploi pour en savoir plus.

Bon à savoir : Les professionnels que vous allez rencontrer sont soumis à un code de déontologie, voire au secret médical. En conséquence, aucune donnée de santé ne sera échangée avec votre conseiller Pôle emploi. Seules les informations relatives à votre projet professionnel et aux conditions favorables pour l'exercer pourront lui être communiquées afin qu'il vous accompagne au mieux dans la réalisation de votre projet à l'issue du Parcours Emploi Santé.

NOS EVENEMENTS

► Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le Conseil départemental du Var avec Pôle emploi lance la PREMIERE journée d'attractivité des métiers des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, le lundi 13 novembre au Palais Neptune Toulon.

Objectif de la journée :

- Communiquer sur le métier de l'aide à domicile.
- Réussir l'enjeu du Var : le maintien de la personne âgée au domicile.
- Ouvrir à un public plus large, dont le public en insertion.
- Assister à la conférence Spinoza sur le « Bien vieillir » (réservée aux professionnels).
- Rencontrer des entreprises qui recrutent (Jobdating).

La matinée sera dédiée aux professionnels (structures et aide à domicile)

- 9h Introduction du Département et de Pôle Emploi pour présenter les enjeux de la journée.
- 10h à 12h : Conférence de la Fabrique de Spinoza sur le « bien vieillir ».

A partir de 10h00 : Accueil du public.

Ouvert à toute personne à la recherche d'un emploi, une formation ou d'informations sur les métiers Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (pas d'obligation d'être inscrit à Pôle Emploi, lycéens TPM bienvenus).

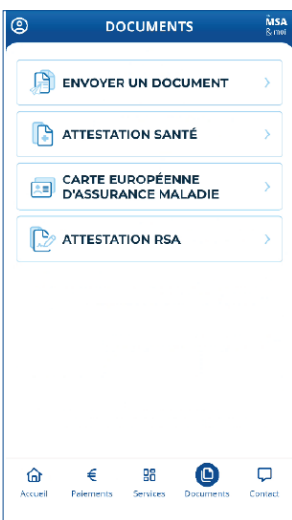
Le public sera guidé au travers d'un « parcours » :

- Je découvre : Escape Game, Casque de VR, Ateliers de démonstration (MRS et DP).
- Je me forme : Présentation des formations Pôle Emploi et Région.
- Je candidate : Forum employeurs avec un CV inversé 35 à 40 stands.

NOS SERVICES EN LIGNE

Nouveau ! Service en Ligne Attestation RSA – Activation possible sur l'appli mobile

La fonctionnalité de consultation et de téléchargement de l'attestation RSA est ajoutée à l'appli mobile « Ma MSA&moi ».



Attestation RSA	
Février 2023	323.0 €
Janvier 2023	Dossier en cours d'étude
Décembre 2022	Absence de droit
Novembre 2022	323.0 €
Octobre 2022	323.0 €
Septembre 2022	323.0 €
Août 2022	323.0 €
Juillet 2022	323.0 €
Juin 2022	323.0 €

Service en Ligne RIB Caisse

En mai 2023, la MSA ayant changé de coordonnées bancaires, le service en ligne a été mis à jour. Pour tout virement bancaire, le seul RIB utilisable et celui qui est consultable sur l'Espace Privé de l'adhérent, rubrique mes Services/ Factures et règlements.

Pour rappel, le service est destiné aux adhérents de type particulier, exploitant et entreprise. Il permet aux utilisateurs de consulter le RIB de leur caisse MSA de rattachement pour procéder :

- au règlement de leurs factures,
- au remboursement d'un indu par virement bancaire,
- au règlement des titres contentieux.

Réforme des retraites : mise à jour des Services en ligne de simulation et d'information

La nouvelle version du simulateur M@rel et du service "Ma carrière" est disponible depuis le 8 juin depuis info-retraite.fr. Ces évolutions prennent en compte les mesures liées à la réforme des retraites.

Le téléchargement des documents PDF d'estimation retraite et d'estimation retraite personnalisée est à nouveau disponible pour tous les assurés.

[Consulter le tutoriel](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Réinitialisation des mots de passe des adhérents « particuliers » MSA

Dans le cadre d'un plan national de lutte contre les usurpations d'identité et afin de garantir la sécurité du compte « **Mon espace privé** », une opération de **réinitialisation des mots de passe** est menée au sein du réseau MSA.

Le **24/08/2023**, les mots de passe des espaces privés "particuliers" ont été réinitialisés.

Une pop in apparaît lorsque l'adhérent veut se connecter l'invitant à changer son mot de passe. L'extranauta reçoit un mot de passe temporaire par e-mail ou SMS afin de se connecter à son espace privé ; puis une fois connecté, il doit personnaliser son mot de passe définitif.

En cas de sollicitations, rassurez l'adhérent en lui signifiant que la MSA est bien à l'origine de cette action.

Une information à ce sujet est disponible sur le site Internet de la MSA, et l'assistance Internet peut être mobilisée en cas de besoin des adhérents au **03 20 900 500**.

Modification de la politique d'envoi des décomptes maladie MSA Provence Azur

Depuis le 11/08/2023, plus aucun décompte maladie n'est envoyé sous format papier aux adhérents de la MSA Provence-Azur. Les décomptes sont désormais consultables dans l'Espace privé de l'adhérent à **J+1** après le remboursement des soins.

Les décomptes IJ continuent d'être envoyés.

NOS EVENEMENTS

► Forum retraite du 18 au 22 septembre dans le Var !

La Carsat Sud-Est propose à ses assurés du Var une semaine de rendez-vous avec des conseillers retraite du régime général et des régimes complémentaires, du 18 au 22 septembre.

L'objectif : leur permettre de faire un point sur leur carrière et les accompagner dans leurs démarches de demande de retraite.

Pour la première fois, ce forum est « itinérant » et se tient dans les villes suivantes : Toulon (Espace Carnot), Hyères (Espace Alexandra), Brignoles (Centre d'affaires l'hexagone), Saint Raphaël et Draguignan.

Ces rendez-vous individuels s'adressent plus particulièrement aux :

- Salariés ou travailleurs indépendants,
- Personnes âgées de 58 ans et +,
- Assurés n'ayant pas encore déposé de dossier retraite.



The banner features a teal background with the text 'FORUM RETRAITE VAR' in large white letters. To the right, an orange speech bubble contains the dates '18 > 22 SEPTEMBRE 2023'. Below the text is a horizontal strip of four photographs showing people interacting at a service desk. At the bottom, there are logos for 'SECURITE SOCIALE l'Assurance Retraite', 'agirc-arrco La retraite à de l'avenir', 'santé famille retraite services', 'cpr CAISSE DE PREVOYANCE et de retraite de personnel de la SNCF', and 'Carsat Retraite & Santé au travail Sud-Est'.

► Rsa et Prime d'activité : le Net social pour simplifier les démarches

L'affichage progressif du montant net social sur les bulletins de paie et revenus de remplacement s'inscrit dans le chantier de modernisation des prestations sociales, en cohérence avec la logique de simplification et de renforcement de l'accès aux droits et constitue une première étape dans la mise en œuvre de la solidarité à la source.

Qu'est-ce que le montant net social ?

Le montant net social est une nouvelle information qui figurera sur l'ensemble des bulletins de paie, progressivement à partir de juillet 2023 et sur les relevés de prestations sociales dès janvier 2024.



Il correspond au montant des salaires à déclarer pour avoir droit au RSA et à la prime d'activité.

À partir du 1er janvier 2024, c'est ce montant que les bénéficiaires du Rsa et de la Prime d'activité devront déclarer pour percevoir le RSA et la Prime d'activité.

Les allocataires sont encouragés à l'utiliser d'ores et déjà si il apparaît sur leur bulletin de salaire (hors employeurs publics) avant qu'il ne devienne obligatoire à partir de janvier 2024.

Bon à savoir : le RSA et la Prime d'activité sont les seules prestations concernées par l'utilisation du montant « net social ». Pour tous les autres droits Caf (Aide au logement, Aah, Paje...), il n'y a pas de changement.

► L'offre en ligne pour les tuteurs* évolue

L'offre en ligne pour les tuteurs physiques évolue. Désormais, le tuteur physique peut effectuer pour le compte de son protégé, les demandes de prestations suivantes :

- La demande de complément mode de garde.
- La demande de prime à la naissance.



Il peut également réaliser la déclaration de ressources annuelles.

Rappel des services proposés dans l'espace tuteur :

- réaliser en ligne les principales démarches de l'allocataire protégé (signalement de changement de situation, déclaration trimestrielle de ressources, etc.).
- déposer une demande de prestation.
- transmettre les documents nécessaires en ligne.
- contacter la Caf pour le compte du protégé.
- répondre aux demandes d'informations par voie électronique.

Retrouvez nos tutos pour faciliter vos démarches :

- [Me connecter à Mon Compte tuteur](#),
- [Utiliser Mon Compte tuteur](#).

**A noter : pour le moment, cette offre est réservée aux personnes physiques.*

LE SAVIEZ-VOUS ?

► Nouveaux bénéficiaires Rsa : les rendez-vous des droits et des devoirs généralisés sur tout le département du Var

Déjà déployés sur les communes de Toulon, Fréjus et La Seyne sur Mer, les rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont généralisés sur l'ensemble du département, à partir de septembre 2023.

Mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle stratégie Var Insertion Travail portée par le Conseil départemental du Var, ces rendez-vous sont le point d'entrée obligatoire du nouveau dispositif d'insertion proposé avec différents partenaires sociaux du Var.

Des rendez-vous :

- **Pour qui ?** Pour tout bénéficiaire qui dépose une demande d'ouverture de droits au Revenu de solidarité active (RSA) en 2023.
- **Comment et avec qui ?** Un rendez-vous en présentiel de 30 à 45 minutes avec un conseiller d'accès aux droits de la Caf.
- **Pourquoi ?** Pour faire un 360° sur tous les droits et les services auxquels peut prétendre la personne (accès aux soins, diagnostic d'autonomie numérique...). Lui rappeler ses devoirs car devenir allocataire du RSA, c'est aussi répondre à des devoirs, ceux-là mêmes qui sont contractualisés lors de la signature du Contrat d'engagements réciproques. Et enfin, l'informer sur son parcours d'insertion (orientation et prise de rendez-vous référent insertion) et sur son accompagnement par les opérateurs d'insertion professionnelle : Pole emploi, les UTS, la Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée et le CEDIS.
- **Quand ?** Moins de 10 jours après la première demande d'ouverture de droits.
- **Où ?** Dans les accueils de la Caf du Var.

Attention, ces rendez-vous sont obligatoires, ils conditionnent le maintien ou non du droit Rsa.

[Retrouvez nos outils](#) pour faciliter les démarches des usagers :

- Le parcours pour la prise de Rendez-vous auprès de la Caf du Var.
- Une vidéo tutoriel sur la prise de Rendez-vous sur l'outil **dédié « Rdv-Insertion »**.

► Caf.fr : une page dédiée à la rentrée scolaire

Retrouvez sur le [caf.fr](#), la [nouvelle page dédiée à la rentrée de la Caf du Var](#) : « La Caf à vos côtés pour la rentrée ».

Les usagers peuvent y retrouver : l'allocation de rentrée scolaire, l'aide aux activités culturelles et artistiques, l'aide Coup de pouce, les aides pour les étudiants et les jeunes actifs, l'aide pour les études supérieures et l'aide à l'autonomie des jeunes.



► Déconjugalisation de l'Aah : ce qui change le 1er octobre 2023

Concrètement, **pour les bénéficiaires en couple* : seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles seront prises en compte dans le calcul de la prestation.**

Pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires, le gouvernement a prévu **un dispositif de maintien de droit**. Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'Aah au 1er octobre 2023, mais que le nouveau mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugalisé après cette date.

Certaines personnes qui ne percevaient pas l'Aah, en raison des revenus trop élevés de leur conjoint, pourront, quant à eux, percevoir une Aah suite à la réforme.

Cette évolution entrainera donc soit une augmentation, soit un maintien de l'Aah pour l'allocataire. Pour les nouveaux droits, postérieurs à la mise en place de la réforme, la déconjugalisation sera appliquée de facto.

Pour en savoir plus, consultez notre [foire aux questions](#) sur le [caf.fr](#)

**Cette mesure s'appliquera donc uniquement aux bénéficiaires d'Aah vivant en couple. La prise en compte des enfants à charge restera identique.*